

résidence. On permit aux princes de l'Église qui habitaient Paris, et qu'on nommait les cardinaux rouges, de venir lui faire leur cour; les cardinaux noirs, ainsi nommés parce qu'ils avaient été privés de la pourpre par l'empereur, pour avoir refusé d'assister à son mariage avec Marie-Louise, furent seuls écartés.

Après la malheureuse retraite de Moscou, Napoléon revint en France et s'occupa immédiatement de reprendre les négociations avec le pape; il se rendit à Fontainebleau et posa les bases d'un nouveau concordat, qui fut accepté par sa Sainteté. Les principales dispositions étaient : « Que Pie VII exercerait les fonctions spirituelles en France et en Italie, comme ses prédécesseurs; que les ambassadeurs et autres envoyés près le saint-siège seraient considérés comme membres du corps diplomatique; que les domaines pontificaux non encore aliénés demeureraient la propriété du pape et seraient administrés par ses agents; qu'il lui serait alloué pour les domaines aliénés un revenu de deux millions de francs; que l'empereur aurait six mois pour nommer aux sièges vacants; que les métropolitains prendraient les informations nécessaires pour constater le mérite du sujet élu; que le pape l'instituerait dans les six mois qui suivraient la notification; que dans le cas contraire le droit d'investiture serait acquis au métropolitain ou au plus ancien évêque de la province; que la propagande, la pénitencerie, les archives, seraient établies dans le lieu où séjournerait le pape; que celui-ci renoncerait à la souveraineté de Rome et consentirait à transférer le saint-siège en France. » Les deux parties contractantes signèrent solennellement le traité le 25 janvier

1813. Des fêtes célébrèrent cet heureux événement, et Pie VII embrassa Napoléon, quoiqu'il ne fût pas encore relevé de son excommunication. Cet accord fut de courte durée : les cardinaux ministres ayant été rendus à la liberté et ayant obtenu la permission de se rapprocher du pape, les intrigues recommencèrent. Pacca et Gonzalvi effrayèrent le pontife sur les conséquences du concordat qu'il avait signé, et le déterminèrent à prendre une résolution extrême, à protester contre ses propres actes, à révoquer ce qu'il avait accordé, à donner au monde chrétien le scandale d'un pape démentant son infailibilité!

Sa Sainteté écrivit donc à l'empereur, le 24 mars, c'est-à-dire deux mois après la signature du concordat, pour lui faire connaître sa nouvelle détermination : « C'est l'esprit » des ténèbres, c'est Satan qui m'a soufflé tous les articles » de ce concordat!.... Le plus amer repentir, les plus grands » remords, déchirent mon âme, qui n'a plus ni paix ni trêve; » je me rétracte, comme Pascal II rétracta les promesses qu'il » avait faites à Henri V, empereur d'Allemagne; et je pro- » teste que je n'accepterai aucun traité aussi longtemps que » je ne serai pas rétabli dans tous mes droits spirituels et » temporels..... »

Napoléon, irrité de la mauvaise foi insigne du pape, passa outre à cette déclaration, et rendit un décret pour maintenir le concordat. Cette mesure aurait, sans nul doute, amené de grands désordres dans l'Église et produit un schisme, si les événements politiques n'avaient détourné l'attention générale des affaires ecclésiastiques.

Pour la cinquième fois les souverains étrangers, soudoyés



par l'or de l'Angleterre, avaient formé une nouvelle coalition et se préparaient à envahir la France. Des hordes de Russes, d'Autrichiens, d'Anglais, de Prussiens, de Suédois, de Hollandais, de Danois, d'Espagnols, de Napolitains, de Portugais, s'étaient réunies pour écraser la grande nation, et formaient plusieurs armées dont le total s'élevait à plus de onze cent mille hommes. Napoléon, sentant la nécessité de ne point laisser dans le cœur de l'empire un foyer de discordes et ne pouvant vaincre l'obstination du pape, autorisa son retour à Rome.

Sa Sainteté était à peine arrivée dans ses états que de grands changements avaient eu lieu en France. Napoléon avait succombé; les Bourbons étaient rentrés à la suite des fourgons des armées étrangères, et Louis XVIII trônait aux Tuileries! Pie VII se hâta d'écrire au nouveau roi pour le complimenter sur son heureux avènement. Après quoi il sévit contre les patriotes romains qui s'étaient prononcés pour les Français; il condamna les uns au bannissement, les autres aux galères, plusieurs à la peine de mort. Les prêtres fanatiques songèrent également à fêter à leur manière le retour du saint-père; ils prêchèrent une croisade contre les républicains, distribuèrent des poignards bénits pour égorger les hérétiques, et dans leur exaltation furibonde ils désignèrent les Israélites à la vindicte publique, et osèrent demander au pape l'autorisation de « manger du juif rôti! » L'intervention des ambassadeurs des puissances fut nécessaire pour empêcher ces cannibales d'exécuter leur horrible projet. Les Israélites sauvèrent leur vie, mais non leurs fortunes. Sa Sainteté confisqua leurs biens, les surchargea d'impôts,

et les relégua comme un troupeau d'animaux immondes dans un quartier séparé appelé Ghetto.

Pie VII s'occupa ensuite de l'acte que les séides du despotisme regardaient comme le plus important, la restauration de l'odieuse société de Jésus. Il publia à cet effet, le jour de l'octave de la fête de saint Ignace de Loyola, la bulle suivante : « Le monde catholique demande d'une voix unanime le rétablissement des jésuites; il reconnaît les fruits abondants que ces apôtres ont produits dans toutes les contrées..... La dispersion même des pierres du sanctuaire dans ces dernières époques de calamités, l'anéantissement de la discipline des ordres religieux, la gloire de la religion catholique, exigent que nous nous rendions aux vœux de tous les peuples en réorganisant cette milice sacrée. Nous nous croirions coupable devant Dieu d'un grand délit, si dans les immenses dangers de la république chrétienne nous négligions des secours que nous accorde la spéciale providence du Christ; et si, placé dans la barque de saint Pierre, agitée et assaillie par de continuelles tempêtes, nous refusions d'employer des rameurs vigoureux et expérimentés, s'offrant d'eux-mêmes pour rompre les flots d'une mer qui menace à chaque instant la papauté du naufrage et de la mort..... Déterminé par des motifs si puissants, nous avons décrété, de science certaine, en vertu de la plénitude de la puissance apostolique, et à valoir à perpétuité, que toutes les concessions, privilèges, facultés et droits accordés aux jésuites de l'empire de Russie et du royaume des Deux-Sicules s'étendront désormais à ceux de nos états ecclésiastiques et également à tous ceux des autres royaumes..... »





Cette bulle fut immédiatement expédiée en France avec les cierges de la Chandeleur que sa Sainteté envoyait à la famille royale; mais dans l'intervalle il s'était passé de singuliers événements. Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, assignée par les alliés pour sa résidence; il était débarqué sur les côtes de France et avait reconquis son trône. Les Bourbons s'étaient enfuis honteusement de Paris et s'étaient dirigés vers la ville de Gand. Le souverain pontife éprouva une frayeur extrême en apprenant ce retour inespéré de la fortune de Napoléon; ne se croyant plus en sûreté à Rome, il s'empressa d'en sortir avec sa cour et gagna la cité de Gènes. Là, sa Sainteté reçut une lettre de l'empereur, modèle de sagesse et de clémence.

« Très-saint père, écrivait Napoléon, vous avez appris dans le cours du mois dernier mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit maintenant vous être connue; ils sont l'ouvrage d'une puissance irrésistible, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connaît ses droits et ses devoirs. La dynastie que les baïonnettes étrangères avaient imposée au peuple français n'était plus faite pour lui. Les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments, ni à ses besoins, ni à ses mœurs; le peuple a dû se séparer d'eux. Sa voix appelait un libérateur, je suis accouru. Du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de la capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité! Le rétablissement du trône impérial était nécessaire au bonheur des Français;

ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile à l'affermissement de l'Europe.

» Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations; les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès; une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux; jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments paternels de votre béatitude, le calme est assuré pour longtemps; et la justice, assise aux confins des divers états, suffira seule pour en garder les frontières. »

Tels étaient les sentiments sublimes qui animaient la grande âme de Napoléon, mais qu'étaient loin de partager les rois alliés. Aussi la guerre recommença-t-elle plus terrible que jamais. L'Angleterre fit des efforts désespérés, soudoya de ses deniers toutes les armées ennemies, ouvrit ses trésors à toutes les trahisons, et jeta encore un million d'hommes sur le territoire français. La bataille de Waterloo vint mettre fin à cette lutte; Napoléon, abattu, non par la fortune, mais par la trahison de ses généraux, abdiqua la couronne et se livra aux Anglais; magnanime imprudence, qu'il paya de sa liberté, de sa vie! Les misérables! au mépris du droit des



gens, osèrent le retenir captif, le conduire sur un rocher au milieu des mers, sous un climat mortel, pour le torturer, pour l'assassiner!

A la première nouvelle des revers qu'avaient éprouvés les armes de l'empereur, sa Sainteté était retournée triomphante dans Rome : dès qu'elle fut installée au palais Quirinal, elle nomma des ambassadeurs pour venir complimenter Louis XVIII sur son nouveau retour en France. Le cardinal légat, Hercule Gonzalvi, et le sculpteur Canova, furent chargés de cette mission : ils devaient en même temps présenter aux souverains alliés des brefs pour obtenir l'entière restitution des provinces dont le pape avait été dépouillé, ainsi que les tableaux, statues et objets d'art enlevés au musée de Rome ; ils devaient en outre solliciter le rappel des jésuites en France. Toutes ces choses furent accordées au souverain pontife. Bientôt les provinces se trouvèrent envahies par des essaims de noirs disciples d'Ignace de Loyola ; à Bordeaux, à Sainte-Anne, à Forcalquier, à Montmorin, des collèges s'ouvrirent sous la direction des bons Pères ; un peu plus tard, leur nombre s'accrut encore de tous ceux qui furent chassés de la Russie par Alexandre, et qui vinrent s'abattre à Dôle, à Laval, à Vitry, à Avignon et particulièrement à Paris.

Pie VII, satisfait de la soumission de Louis XVIII, supposa qu'il pouvait pousser plus loin ses empiétements, et lui fit présenter un concordat calqué sur celui de Léon X avec François I<sup>er</sup>, c'est-à-dire qui faisait rétrograder la France de trois siècles. Le roi le signa, mais ne voulut pas le rendre obligatoire à son clergé, soit qu'il se souciât peu de se mettre sous les pieds d'un père spirituel qui l'avait traité si

longtemps en fils cadet, soit qu'il redoutât le refus de sanction de la Chambre législative, où n'était pas éteint tout amour du bien public.

Sa Sainteté, de plus en plus encouragée par le succès de ses démarches à pousser en avant, intrigua activement au congrès de Vienne, se fit mettre en possession des trois provinces des marches d'Ancône, de Macerata et de Zermo, des duchés de Camerino, de Bénévent et de Ponte-Corvo, ainsi que des provinces de la Romagne, de Bologne et de Ferrare, connues sous le nom des trois légations, et réclama encore quelques villes de cette dernière légation, situées au delà du Pô, ainsi que la ville d'Avignon et le comtat Venaissin.

Déjà la fatale influence de la cour de Rome s'étendait sur les différents royaumes de l'Europe : le sénat de la Savoie avait ressuscité d'anciennes lois atroces et rétabli les peines afflictives et infamantes des siècles barbares contre les blasphémateurs ; la Bavière avait signé un concordat avec le pape ; l'empereur avait agi de même à l'égard du royaume de Pologne ; le roi des Deux-Siciles, Ferdinand VII, s'était vu forcé d'accorder des compensations au saint-siège pour la suppression du honteux tribut de la haquenée ; les princes protestants de l'Allemagne eux-mêmes se trouvaient vigoureusement pressés, sollicités, menacés, pour permettre l'entrée de leurs états aux jésuites ; de toutes parts, enfin, s'annonçait la restauration du papisme. Heureusement les princes catholiques et protestants des états de la Confédération germanique s'émurent des progrès de la cour de Rome. Pour éviter toute collision, ils arrêtèrent entre eux le principe de la liberté illimitée des cultes, et proposèrent au pontife un



concordat établi sur ces bases: Pie VII refusa d'y adhérer, sous prétexte qu'un semblable traité compromettrait sa puissance temporelle et spirituelle; ils passèrent outre malgré ses censures. Le saint-père marcha alors tête levée dans la voie des réactions: il se rallia aux rois de la sainte alliance, déclara une guerre terrible aux idées libérales, fulmina des excommunications contre les démocrates de France, les illuminés d'Allemagne, les radicaux d'Angleterre, et les carbonari d'Italie; il poursuivit à outrance les écrivains indépendants, et poussa la lâcheté jusqu'à persécuter un vénérable vieillard, le vertueux Llorente, l'auteur de l'Histoire de l'Inquisition en Espagne, qui s'était réfugié à Paris. A l'instigation de monsignor Macchi, nonce apostolique, le ministre de la police fit intimé à ce vieillard octogénaire, déjà fort souffrant, l'ordre de quitter la France dans un délai de quelques jours, quoiqu'on fût au milieu de l'hiver. Llorente obéit, se mit en route, et mourut avant d'avoir atteint la frontière.

Dieu frappa à son tour le persécuteur. Le 6 juillet, Pie VII fit une chute dans sa chambre et se cassa le col du fémur; tous les secours de la science furent impuissants pour sa guérison, et le 20 avril 1823 il expira dans la quatre-vingt-unième année de son âge, après avoir régné vingt-trois ans cinq mois six jours. On célébra ses funérailles avec la pompe accoutumée, et l'on déposa son cercueil, suivant l'usage, dans le sarcophage où le pontife mort attend le pontife vivant.

## LÉON XII,

FRANÇOIS 1<sup>er</sup>,  
empereur  
d'Autriche.

260<sup>e</sup> PAPE.

LOUIS XVIII,  
CHARLES X,  
rois de France.

Factions de l'inclusive et de l'exclusive dans le conclave. — Annibal della Genga est proclamé pape, sous le nom de Léon XII. — Son histoire avant son exaltation. — Il excite le roi d'Espagne à des mesures violentes contre les Cortès. — Lettre pastorale de l'archevêque de Toulouse. — Résistance en France aux progrès de l'ultramontanisme. — Maladie du saint-père. — Léon XII proclame l'ouverture d'un jubilé universel. — Églises d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et d'Irlande. — Encyclique du pape. — Les jésuites obtiennent le privilège exclusif de l'enseignement dans les états de l'Église. — Mort de Louis XVIII. — Avènement de Charles X au trône de France. — Ouverture de la porte Sainte. — Spéculations du pontife sur les indulgences. — Fanatisme des missionnaires jésuites en France. — Richesses considérables extorquées par le pape pendant le jubilé de 1825. — Présents de sa Sainteté à la famille royale. — Les jésuites font poursuivre la presse libérale. — Dernier auto-da-fé célébré en Espagne. — Fourberies des prêtres en France; miracle de la croix de Migné. — Tentatives des jésuites pour s'emparer de l'enseignement en France. — Lutte entre les disciples d'Ignace de Loyola et l'Université. — Ordonnances contre la société de Jésus. — Catholiques d'Angleterre et d'Irlande. — Mort de Léon XII.

Nous croyons utile, à une époque où tout fait présager la ruine imminente de la papauté, de faire connaître les usages qui régissent le sacré collège, et de transmettre à la postérité les règlements qui sont établis pour l'élection des chefs de